



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Chantal WAGON, Brahim NOUI, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN Corinne DESPREZ Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Didier SZYMANEK à Bernard CZECH, Rudy CARLIER à Chantal WAGON, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOS, Laurent JOVENET à Marie-José FACQ

Absente : Mathilde DESMONS

Monsieur Bernard GORA a été désigné secrétaire de séance

20 - PROJET DE CESSION D'UN MORCEAU DE TERRAIN COMMUNAL SIS 27 RUE JOSEPH GALOPIN CADASTRE SOUS LE NUMERO AE N° 117p

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville a été sollicitée en septembre 2025 pour une demande d'acquisition d'un terrain communal cadastrée section AE n° 117p sis 27 rue Joseph Galopin pour une superficie d'environ 64 m² avant bornage.

Par délibération en date du 17 décembre 2025, le conseil municipal a constaté la désaffectation et a prononcé le déclassement du domaine public routier de la parcelle cadastrée AE n° 117p.

Après avoir constaté la désaffectation et prononcé son déclassement du domaine public routier, de sorte que la parcelle soit intégrée dans le domaine privé communal, la cession de la portion de parcelle peut être demandée.

VU l'avis des domaines en date du 09 octobre 2025 ci-annexé fixant la valeur vénale à 500 € HT pour 64 m² soit environ 8 €/m².

VU l'avis favorable de la commission en date du 28 novembre 2025.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la cession du terrain, moyennant le prix d'environ 8 €/m², soit un total de 500 € HT, prix fixe, auquel s'ajouteront les frais notariés et frais de géomètre dus par l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits actes intervenant à cet effet ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier ; les crédits seront inscrits au budget correspondant ;
- De confier la cession à Maître Bérénice OFFROY-BERRIER, notaire à Auby ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents inhérents à la cession du terrain, voire également une convention avec le SIDEN-SIAN si cela s'avérait nécessaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la cession du terrain, moyennant le prix d'environ 8 €/m², soit un total de 500 € HT, prix fixe, auquel s'ajouteront les frais notariés et frais de géomètre dus par l'acquéreur ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits actes intervenant à cet effet ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier ; les crédits seront inscrits au budget correspondant ;

Décide de confier la cession à Maître Bérénice OFFROY-BERRIER, notaire à Auby ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents inhérents à la cession du terrain, voire également une convention avec le SIDEN-SIAN si cela s'avérait nécessaire.

Le Secrétaire de Séance


Bernard GORA



Pour copie conforme,
Le Maire


Bernard CZECH



Direction générale des Finances publiques
Direction Régionale des Finances Publiques des
Hauts de France et du département du Nord

Pôle d'évaluation domaniale
82 Av. KENNEDY BP70889
59023 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 20 62 42 42
Mél. : direction.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINRE :

Affaire suivie par : Hélène BIGAYON
téléphone : 03 23 20 34 70
courriel : helene.bigayon@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS : 202412120
Réf. OSE : 2024-59028-05490



FINANCES PUBLIQUES

Le Directeur régional des Finances Publiques
des
Hauts de France et du département du Nord
à

Monsieur le Maire d'Auby
Hôtel de ville
25 rue Léon Blum
59950 Auby

Lille, le 09/10/2025

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : saisine pour estimation d'une valeur vénale.

Par saisine en date du 10/09/2025, vous sollicitez l'avis du domaine pour déterminer une valeur vénale dans le cadre d'une cession à un habitant de votre commune.

L'évaluation porte sur une partie de la parcelle cadastrée AE n°117 d'une superficie d'environ 64 m², sise 27 rue Joseph Galopin à Auby, aménagée en allée de garage et jardin enherbé.

Au regard de la situation constatée du marché sur la zone et pour le type de bien décrit dans votre demande, la valeur vénale peut être arbitrée à 500 € soit 8 €/m², assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Le présent avis est valable 18 mois.

Pour le Directeur régional des Finances publiques
et par délégation,

Bigayon Hélène
Inspectrice des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

Localisation du projet de cession – 27 rue Joseph Galopin

